ABLE IMMO
Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège social : 24 Chemin de Beauregard
28260 SOREL-MOUSSEL
992 448 449 R.C.S. de CHARTRES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 14/01/2026

L'an deux mille vingt-six
Le quatorze janvier,
A dix-huit heures,

Les associés de la société ABLE IMMO se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la Gérante faite conformément aux dispositions en vigueurs.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent en entrant en séance.

La Société ABLE HOLDING représentée par Monsieur Franck BRIDAULT, préside la séance en qualité de Gérante.

La Gérante constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

La Gérante dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la Gérante,
- Les statuts sociaux,
- La feuille de Présence,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions a la Gérante, ce dont l'assemblée lui donne acte.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de ma convocation.

Puis la Gérante rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Ordre du jour

- Constatation de la réalisation d'une opération de cession de titres ;
- Pouvoir pour les formalités.

La Gérante donne ensuite lecture du rapport de la Gérante.

F.B.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la Gérante,

CONSTATE qu'aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14/01/2026, Monsieur Franck BRIDAULT a cédé à la société ABLE HOLDING (« la société bénéficiaire »), société a responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 177 000 euros, ayant son siège social situé 4 Chemin de Beauregard 28260 SOREL-MOUSSEL immatriculée sous le numéro 991 489 030 RCS CHARTRES 480 parts sociales qu'il détenait au sein de la Société,

CONSTATE en conséquence que l'article 7 des statuts se trouve modifié ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL (Nouvelle rédaction)
Le capital social est fixé à la somme de mille euros.
Il est divisé en 1000 part(s) sociale(s) de 1 Euro(s) chacune, numérotée(s) de 1 à 1000 entièrement souscrites et libérées comme indiqué ci-dessous.

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- Monsieur Franck Bridault,

à concurrence de 10 part(s),
numérotée(s) de 1 à 10 — 10 part(s)

- ABLE HOLDING,

à concurrence de 990 part(s),
numérotée(s) de 11 à 1000 — 990 part(s)

Total égal au nombre de parts composant le capital social,
Soit — 1000 part(s)

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs et qu'elles sont toutes souscrites et libérées comme indiqué ci-dessus. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

F.B.

Monsieur Franck BRIDAULT

Franck BRIDAULT

Certifié par yousign

La société ABLE HOLDING
Représentée par Monsieur Franck BRIDAULT

Franck BRIDAULT

Certifié par yousign

F.B.